



Pose non souhaité d'un compteur Linky

Par **Alain Delaunay**, le **30/03/2018** à **19:42**

Bonjour,

Je suis nouveau sur le forum et je ne m'y connaît pas trop en droit, je ne sais pas quelle section choisir.

Mon probleme :

A la fin du mois de février, j'ai pris un rdv pour le 30 mars avec enedis pour la pose d'un compteur Linky à mon domicile (residence secondaire).

Ayant un empêchement, je contact enedis afin de faire annuler le rdv, avec succès. Ils me confirme que j'ai jusqu'à Juillet pour effectuer la pose.

En arrivant à mon domicile, (2-3h) après le rdv théorique, j'apprend que l'électricien est rentré sans mon autorisation effectuer la pose en ayant forcé la voisine à donner a lui donner mes doubles de clefs.

Ayant réussi à contacter le technicien, celui-ci me dis qu'il n'a pas reçu l'annulation de la part d'enedis. De plus enedis à admis son erreur par téléphone après contact.

Je souhaiterais savoir si je peux forcer enedis à reposer l'ancien compteur car je ne souhaite pas le voir chez moi pour l'instant. De plus, pouvez-vous me confirmer que l'on peut retenir juridiquement la violation de domicile pour ces faits ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide

Par **youris**, le **30/03/2018** à **20:24**

bonjour,

dès l'instant ou votre voisine a remis les clefs de votre résidence au technicien, il ne peut y avoir de violation de domicile.

à mon avis, vous ne pouvez pas exiger qu'enedis enlève le compteur linky.

il existe une récente décision en date du 27 mars d'une cour d'appel qui a débouté un couple qui s'opposait à l'installation d'un compteur linky.

salutations

Par **jodelariege**, le **30/03/2018** à **20:52**

bonjour ;vous aviez pris un premier rendez vous pour la pose du compteur donc Enedis a pensé que vous ne vous opposiez pas à cette pose ... la voisine n'aurait pas dû donner les clés mais elle n'avait pas le pistolet sur la tempe non plusle technicien l'a menacée de violences?

je ne pense pas qu'Enedis va vous remettre l'ancien compteur qui est peut être déjà à la poubelle.